

50^{ÈME}
ÉDITION

INTER FACE

Journal de la
Fédération Patronale
et Économique

N°50 - Avril 2019

50^e ÉDITION D'INTERFACE

Retour sur quatorze ans d'existence du journal de la FPE

Voici déjà la 50^e édition d'Interface, le journal de la Fédération Patronale et Economique, lancé en octobre 2005. Ce chiffre significatif est l'opportunité parfaite pour s'arrêter un instant et prendre le temps de faire une rétrospective de son évolution, des thèmes abordés et de son apport aux membres de la FPE.

En automne de cette année, cela fera quatorze ans que la première édition d'Interface a vu le jour. En format A4 et composé de quatre pages, le premier numéro du journal présentait des brèves nationales et régionales, la première actu membres sur DuPont Polymer Powders, et un dossier spécial



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique

sur les votations fédérales du 27 novembre 2005. L'un des deux objets présentés était la loi sur l'ouverture des commerces le dimanche dans les gares et aéroports. Un thème qui rappelle étrangement la votation cantonale du 30 juin prochain sur la loi sur l'exercice du commerce, présente dans cette édition. Un joli clin d'œil entre le premier et le cinquantième numéro !

Dès le départ, les parutions d'Interface, entre trois et quatre par année, sont rythmées par les votations, fédérales et cantonales, pour lesquelles les prises de position et les recommandations de la FPE sont présentées. Les autres sujets comprennent régulièrement un thème

A-PRIORITY

P.P.

CH.1630 Buile

LA POSTE



EDITO

La RFFA, un enjeu de taille pour la prospérité de la Suisse

Le 19 mai prochain, nous devons nous prononcer sur une votation importante: celle de la réforme fiscale des entreprises et du financement de l'AVS. Deux thèmes majeurs et urgents pour la Suisse, pour lesquels nous devons trouver des solutions au plus vite. Le projet RFFA propose en ce sens un compromis équilibré, alliant mesures fiscales et sociales, et prenant en compte les critiques faites en 2017 lors des votations sur RIE III et sur Prévoyance 2020.

La réforme de la fiscalité des entreprises est essentielle car elle permet à la Suisse de préserver les emplois et les recettes fiscales, et ainsi de continuer à faire partie des pays attractifs pour les entreprises. Les citoyens ont été entendus et les mesures qui avaient fait l'objet de critiques ont été corrigées. Quant aux entreprises, elles seront désormais toutes traitées sur un pied d'égalité. Celles qui sont actives internationalement paieront plus d'impôts, alors que celles qui sont actives en Suisse en paieront moins.

Le financement de l'AVS est un sujet brûlant actuellement. Les caisses se vident à une vitesse alarmante et les recettes courantes ne suffisent déjà plus à couvrir les dépenses actuelles. Avec la RFFA, 2 milliards par année seront injectés dès 2020 pour renforcer l'AVS, une consolidation nécessaire au vu des pertes enregistrées depuis 2014. Bien entendu, la question de l'AVS ne sera pas définitivement réglée mais il sera possible d'affronter l'avenir avec un socle nettement plus solide.

Vous l'aurez compris, ces deux sujets doivent être réformés urgemment, au risque pour la Suisse de perdre sa prospérité et sa compétitivité. La RFFA peut sembler surprenante au premier abord, car elle propose un mélange des genres inédit. Mais c'est surtout une solution équilibrée, qui a l'ambition de répondre aux préoccupations de la gauche et de la droite et qui profitera à l'ensemble de la population. C'est pourquoi je vous encourage toutes et tous à aller glisser un oui dans les urnes le 19 mai.

économique d'actualité, la présentation d'un affilié et des informations nationales et régionales. Petit à petit, l'agenda et la présentation des cours et événements de la FPE ont également trouvé leur place régulière dans le journal.

Après presque neuf ans d'existence, il a été temps pour Interface de changer de ligne graphique, et c'est ainsi que l'édition de septembre 2014 a proposé un nouveau design, tout en gardant un format identique, A4 avec quatre pages. Au niveau du contenu, les brèves ont disparu pour laisser plus de place aux articles sur l'économie, la politique, les événements régionaux, et, bien entendu, les présentations des membres.

Un deuxième et dernier changement est survenu récemment, en septembre 2017. En plus du nouveau design, deux pages supplémentaires ont été ajoutées. À l'heure du digital, où de nombreuses versions papier sont supprimées, la FPE a ainsi fait le pari inverse, en augmentant la taille de son journal. Cela lui permet aujourd'hui de proposer plus de contenus et également d'offrir plus de place pour la visibilité de ses membres, associations et événements. C'est le cas par exemple du «dossier de une», qui couvre régulièrement un thème économique d'actualité accompagné du témoignage d'une entreprise de la région. Ou encore, la nouvelle rubrique récurrente, «L'interview du Président», qui présente à tour de rôle les associations économiques et professionnelles sous gestion à la FPE.



Les trois lignes graphiques d'Interface, en 2005, 2014 et 2017

Vous l'aurez compris, le but de la FPE, à travers son journal Interface, a toujours été d'apporter un service supplémentaire à ses membres, en leur offrant des informations pertinentes, des conseils, des recommandations, mais également en leur permettant d'augmenter leur propre visibilité. C'est ainsi qu'en cinquante éditions, une vingtaine de thèmes économiques, une trentaine de membres et toutes les votations depuis 2005 ont été présentées. La FPE souhaite maintenant continuer sur cette voie, en améliorant sans cesse son contenu, afin de répondre au mieux aux besoins et aux interrogations de ses lecteurs.

Anaïs Henry

Une vingtaine de thèmes économiques abordés, par exemple:

- Fluctuations économiques et crise financière | Nouvelles technologies |
- Travail et famille | Santé des patrons | Formation professionnelle et apprentissage | Droit du travail | Assurances sociales |
- Sponsoring | Outsourcing

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

L'agence générale de La Mobilière à Bulle vient d'emménager dans de nouveaux locaux, plus spacieux et orientés sur le numérique. Autre nouveauté, en plus des agences principales à Romont et Châtel-st-Denis, un nouveau bureau a ouvert l'automne passé à Charmey. Dans un monde toujours plus centralisateur, La Mobilière fait le pari de la proximité avec ses clients tout en restant novatrice. Rencontre avec Jacques Yerly, agent général depuis 2004, et Bastien Ecabert, chef de team.

L'agence générale de La Mobilière à Bulle couvre les trois districts du Sud: la Gruyère, la Glâne et la Veveyse. Il existe également quatre autres agences générales dans le reste du canton: à Fribourg, à Guin, à Morat et à Estavayer-le-Lac. Celle de Bulle comprend 50 collaborateurs répartis sur les quatre sites, dont quatre apprentis et une employée en cours de formation HEG. En termes de chiffres, l'agence générale comptabilise 30'000 clients, un portefeuille non-vie de 51,8 millions de francs et 7,1 millions de francs pour le segment prévoyance.

Située depuis les années 40 à la Rue de Gruyère 67 à Bulle, l'agence a déménagé le 1^{er} décembre dernier dans de nouveaux locaux situés dans le quartier de La Toula: «Nous avons saisi l'opportunité d'acquérir ce terrain, toujours proche du centre-ville. Nos nouveaux bureaux sont plus spacieux et accueillants pour les clients. Nous avons également installé de nouveaux équipements et outils technologiques qui n'auraient pas pu être mis en place dans l'ancienne structure. Les anciens bureaux font partie du passé et tous les collaborateurs sont contents de ce changement!»

A l'heure de la digitalisation, qui rime souvent avec centralisation, La Mobilière fait un pari: celui de la proximité. C'est la raison de l'ouverture d'un bureau à Charmey le 20 août dernier: « Nous souhaitons diminuer la distance avec nos clients alémaniques de la région du Jaun. D'ailleurs, le responsable de l'agence satellite est bilingue. Charmey était l'endroit idéal. Cela nous permet aussi de



Jacques Yerly, agent général, et Bastien Ecabert, chef de team

nous rapprocher de notre fidèle clientèle de la vallée de la Jogne, mais également des clients d'autres horizons, propriétaires de résidences secondaires.». L'ouverture de ce bureau de proximité était une initiative prise par Jacques Yerly et son équipe, toujours dans cette idée d'aller à contre-courant de la centralisation prônée par la majorité de leurs concurrents. Et la démarche paie car La Mobilière a une croissance deux à trois fois supérieure à celle du marché, ceci depuis plus de dix ans. Un signe qui ne trompe pas et qui signifie que les clients adhèrent à ce positionnement.

Un autre élément-clé de la réussite de La Mobilière est la formation, très encouragée à l'interne de la société, y compris par Jacques Yerly: «Nous avons toujours quatre apprentis qui sont formés à Bulle et qui passent dans tous les secteurs d'activité de l'agence. Depuis cinq ans, nous prenons aussi un ou une employée en cours de formation HEG. De plus, nous encourageons fortement la formation continue, que ce soit à travers des brevets ou des formations postgrade dans les assurances.» Une démarche qui fonctionne: 80% des personnes formées restent à La Mobilière, y compris chez les jeunes, qui sont pourtant parfois réputés pour être une génération plus volatile.

L'autre force de l'entreprise, c'est sa capacité à rester innovante: «La Mobilière est la plus ancienne compagnie d'assurances privée de Suisse, créée en 1826. Et pourtant, nous arrivons toujours à rester à la page dans les nouvelles technologies». Elle s'est par exemple parfaitement intégrée au monde numérique. Les traditionnelles propositions d'assurances – version papier – sont en voie de disparition. Des simplifications de processus, comme la signature électronique par exemple, sont dorénavant utilisées dans l'activité de tous les jours. Cela permet une grande flexibilité: «Nous pouvons nous adapter aux clients: s'ils préfèrent traiter des affaires chez eux, dans nos locaux ou encore à distance, nous avons la solution grâce aux nouveaux outils informatiques.» L'innovation passe aussi par les produits qui s'adaptent aux nouveaux besoins, par exemple la CyberProtection, très utile aujourd'hui, qui est proposée aux privés mais également aux entreprises. Pour Jacques Yerly, une transition numérique n'est pas forcément compliquée: «Le plus important, c'est que l'impulsion vienne de la tête de l'entreprise. Si les décideurs sont motivés, les changements se font plus simplement et rapidement.»

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 19 MAI

Votation populaire sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

Adoptée par le Parlement le 28 septembre 2018, puis soumise à un référendum, la RFFA a pour but de créer un système d'imposition des entreprises concurrentiel et conforme aux normes internationales, tout en contribuant à garantir le maintien des rentes AVS. Il s'agit pour le Conseil fédéral et le Parlement d'un compromis équilibré qui apportera des solutions à deux dossiers importants et urgents pour la Suisse, et qui profitera à l'ensemble de la population.

Position de la FPE

La FPE recommande d'accepter cette loi.

Arguments :

- Cette loi permettrait de garantir une fiscalité des entreprises compétitive à l'échelle internationale et une prévoyance vieillesse fiable, deux piliers de la prospérité de la Suisse. Il devient plus qu'urgent de mener des réformes dans ces deux domaines.
- Ce projet prend en considération les critiques des citoyens faites en 2017 et propose ainsi un bon compromis, en compensant les pertes fiscales et en renforçant l'AVS.

Révision partielle de la législation suisse sur les armes

En tant qu'Etat membre des accords de Dublin et de Schengen, la Suisse s'est engagée à transposer dans son droit national les modifications apportées par l'UE à la directive européenne, c'est pourquoi elle doit aujourd'hui réviser partiellement sa législation sur les armes. Les accords de Dublin et de Schengen sont essentiels au bon fonctionnement économique de la Suisse. Ils lui permettent, entre autres, d'accéder au système d'information Schengen pour renforcer sa sécurité, de profiter d'une coopération dans le domaine de l'asile, et de bénéficier de meilleures conditions pour les exportations et le tourisme. Refuser les modifications de l'UE en matière d'armes mettrait automatiquement fin à cette coopération pour la Suisse.

Position de la FPE

La FPE recommande d'accepter cette révision de loi.

Arguments :

- Un rejet de cette révision signifierait l'arrêt automatique de la coopération entre la Suisse et les autres Etats membres de Schengen et Dublin, ce qui nuirait drastiquement à notre économie, que ce soit pour l'exportation, le tourisme, la sécurité, ou encore l'asile.
- A l'horizon 2030, un abandon de l'association Dublin/Schengen impliquerait, en fonction de la variante, une perte de revenu annuelle située entre 4,7 et 10,7 milliards de francs pour l'économie suisse, soit une baisse du PIB de 1,6% à 3,7%.¹

¹ Chiffres fournis par la FER Genève



VOTATIONS CANTONALES DU 30 JUIN

Votation populaire sur la modification de la loi sur l'exercice du commerce

La loi prévoit la possibilité pour les commerces du canton de Fribourg d'ouvrir jusqu'à 17h le samedi après-midi, contre 16h jusqu'à présent. Elle a été acceptée par le Grand Conseil le 9 octobre 2018 mais un référendum a été déposé le 29 novembre par l'Union syndicale fribourgeoise et le Parti Socialiste fribourgeois. Celui-ci a abouti le 31 janvier 2019 avec plus de 9'000 signatures.

Position de la FPE

La FPE recommande d'accepter cette loi.

Arguments :

- Avec l'obligation de fermeture à 16h, Fribourg est le canton le plus restrictif de Suisse avec Lucerne. L'assouplissement de l'horaire est vital pour les commerces, afin de lutter contre le tourisme d'achat dans les autres cantons.
- La loi ne constitue pas une obligation mais une possibilité de fermeture à 17h. Elle laisse ainsi le choix aux commerces. De plus, aucun employé ne devra travailler une heure de plus par semaine, celle-ci étant compensée sur un autre jour.

Votation populaire sur le décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes

Ce décret, adopté par le Grand Conseil le 13 décembre 2018, est soumis au référendum financier obligatoire, vu les montants en jeu. Il stipule que l'Etat doit verser, pendant une durée déterminée, aux communes ainsi qu'aux paroisses catholiques et réformées du canton, des contributions financières au titre de compensation transitoire des effets de la mise en œuvre de la réforme fiscale.

Position de la FPE

La FPE recommande d'accepter ce décret.

Arguments :

- Ce décret fait partie intégrante de la mise en œuvre de la réforme fiscale et va permettre aux communes et aux paroisses d'en compenser les effets négatifs.
- La répartition des montants entre les communes et entre les paroisses est effectuée au prorata des pertes fiscales qu'elles subissent en raison de la réforme fiscale.

COMPTE-RENDU DU PREMIER SALON DE L'ENTREPRISE

La première édition du Salon de l'Entreprise organisée par la Fédération Patronale et Economique s'est tenue les 17 et 18 janvier passés, à Espace Gruyère à Bulle. Le but de cette manifestation a été de présenter des solutions pratiques et pragmatiques aux entreprises, dans des services comme l'informatique, la communication, les ressources humaines, ou encore la gestion et la transmission d'entreprise, tout en mettant un accent tout particulier sur les nouvelles technologies et le 4.0.



Ce Salon s'est adressé tout particulièrement aux dirigeants, cadres, employés et jeunes entrepreneurs en leur proposant un espace convivial, original et pratique, mêlant dynamiquement stands et conférences. Chacun a ainsi pu se constituer son propre programme de visite et repartir avec tous les outils et contacts dont il avait besoin.

Avec plus de 70 exposants, dont un espace start-up, 40 conférences et 1'600 visiteurs sur deux jours, la première édition du Salon s'est clôturée sur un bilan très satisfaisant. La FPE a d'ores et déjà annoncé qu'une deuxième édition aurait lieu et vous donne rendez-vous en janvier 2021.



PromFR: Mesures de soutien en faveur des entreprises

La Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) a sorti une nouvelle brochure en début d'année concernant les mesures de soutien qu'elle met en place et propose aux entreprises fribourgeoises, qu'il s'agisse de start-ups, de PME ou de grandes entreprises.

La brochure détaille, sous forme d'un tableau clair et concis, les prestations offertes par le canton de Fribourg, ainsi que les conditions et modalités auxquelles doivent répondre les entreprises afin de pouvoir en bénéficier. Si certaines mesures s'adressent à toutes les sociétés, d'autres ne sont proposées qu'à une partie d'entre elles, dont les critères sont expliqués dans le document.

La brochure précise également que l'octroi d'un soutien financier et son montant

global sont évalués sur la base d'un business plan. Le soutien financier aux entreprises peut prendre la forme d'aides à fonds perdu ou de mesures de financement en capital ou prêt.

Si ces mesures vous intéressent et que vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez télécharger la brochure intégrale en PDF sur www.promfr.ch.



COURS DE FORMATION FPE-CIGA/UPCF-CIFA

Le programme complet des cours 2019, en français et en allemand, est à découvrir sur notre site www.fpe-ciga.ch

7 mai | 8h00-11h30
**MARKETING DIGITAL,
COURS DE BASE**
Fribourg

7 et 8 mai + une heure de coaching
le 21 mai | 8h30-17h00
**INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE
ET GESTION DE SOI**
Bulle

16 mai et 18 juin | 8h30-17h00
**SAVOIR MANAGER RELATION-
NELLEMENT SON ÉQUIPE**
Bulle

22 mai | 8h00-13h30
PRÉPARER SA RETRAITE
Bulle

28 mai | 8h30-12h00
**DROIT DU TRAVAIL :
CONCLUSION DU CONTRAT
ET RELATIONS DE TRAVAIL**
Fribourg

5 et 12 juin | 8h30-17h00
PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC
Bulle

25 juin | 8h00-12h00
**CYBERCRIMINALITÉ –
LES BONS RÉFLEXES**
Fribourg

26 juin | 8h30-17h00
**INTRODUCTION THÉORIQUE ET
PRATIQUE AUX RÉSEAUX SOCIAUX**
Fribourg

3 septembre | 8h30-17h00
**LA BASE DES ASSURANCES
SOCIALES**
Bulle

5 septembre | 8h30-12h00
**MANAGER LES
GÉNÉRATIONS Y ET Z**
Bulle

IMPRESSUM

Edition
FPE-CIGA, Bulle

Rédaction
Anaïs Henry

Graphisme
agence DEP/ART, Bulle

Impression
media f SA - Glassonprint, Bulle



FPE-CIGA
Fédération Patronale
et Économique